

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2024

**Date de convocation : 19 novembre 2024**

### **Nombre de membres**

- α 21 en exercice
- α 18 présents et représentés
- α 18 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-neuf novembre à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Emre DEMIR, Adjoint au maire de THAON LES VOSGES.

### **Etaient présents en présentiel :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

### **Pouvoirs :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

### **Etaient présents également :**

M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. LAMBOLEZ David (Responsable service Missions Temporaires), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de Gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

### **Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Monsieur PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES).

## **2024/26B. Organisme de formation : Mise à jour**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération n°319 du 25 novembre 2022 adoptant la tarification hors-taxes applicables aux formations organisées et animées par les agents du CDG88,
- Vu la délibération n°342 du 31 mars 2023 adoptant une mise à jour de la tarification des formations organisées et animées par les agents du CDG88,

Considérant le vote de ce jour relatif aux tarifs des prestations du CDG88 pour l'année 2025 ;

Considérant l'utilisation des locaux par les stagiaires et notamment de la machine à café ;

Considérant qu'il est nécessaire de proposer un endroit ainsi qu'un moyen de se restaurer sur place aux stagiaires ;

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
A l'unanimité,**

**- Valident l'augmentation tarifaire pour 2025 permettant un accueil optimal des stagiaires et l'utilisation des locaux et des équipements du CDG88 (machines à café, distributeurs, espaces de restauration). Cette utilisation sera à définir ultérieurement et précisément dans les documents de l'organisme de formation.**

**- Valident la possibilité pour les stagiaires de se voir proposer un plateau repas pour les journées de formation (journée entière) à un tarif de 20€/stagiaire. La collectivité employeur s'engageant à régler ces sommes directement auprès du CDG88, dans le cadre de la facturation de l'action de formation.**

**- Confie au Président le soin de mettre à jour en conséquence les documentations, règlement intérieur de l'organisme de formation QUALIOP.**

**- Décident de confier au Président le soin de procéder à la communication de ces tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais, et de réaliser toute tâche administrative, matérielle et comptable liée à la mise en place de cette organisation.**

***Cette délibération complète la délibération n°319 du 25/11/2022 - tarification hors-taxes applicables aux formations organisées et animées par les agents du CDG88 et la n°342 du 31/03/2023 - Organisme de formation : Mise à jour des Tarifications***

**Date d'effet de la délibération : 01/01/2025.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. DEMIR Emre  
Premier vice-président du Centre Départemental de Gestion des Vosges  
Adjoint au Maire du THAON LES VOGSES**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le